

NOUVEAU CENTRE DE TRI DU SMÉDAR

Site pilote pour le tri de **TOUS** les emballages ménagers

Conférence de presse du lundi 17 octobre 2016

En présence de **Patrice Dupray, Président du Smédar**

et de

Roland Marut, 1^{er} vice-président, en charge des finances,
Alain Roussel, 2^{ème} vice-président, en charge du suivi du centre de tri,
André Delestre, 3^{ème} vice-président, en charge du suivi du personnel,
David Fontaine, 10^{ème} vice-président, en charge des relations avec le Cercle National du Recyclage,
Martial Obin, 13^{ème} vice-président, en charge du suivi du contrat Éco-Emballages,



Contacts Presse :

Armelle SICOT – Directrice Communication
06 03 95 32 86/ 02 32 10 43 87
armelle.sicot@smedar.fr

Sébastien SELLIER - Adjoint Communication
06 15 56 16 98 / 02 32 10 43 88
sebastien.sellier@smedar.fr

Sommaire

- Communiqué de synthèse
- Une nouvelle consigne de tri simplifiée
- Une chaîne de tri de haute performance
- Modélisation 3D du nouveau centre de tri
- Les étapes du chantier
- La priorité donnée aux aspects sociaux
- Le Smédar – Présentation

NOUVEAU CENTRE DE TRI DU SMÉDAR

Site pilote pour le tri de TOUS les emballages ménagers

Dès aujourd'hui, lundi 17 octobre, le Smédar lance sa campagne de communication sur l'extension des consignes de tri en collaboration avec ses adhérents, dont la Métropole Rouen Normandie. Cette information concerne les **605 000 habitants** des **162 communes** du périmètre du Smédar (arrondissement de Rouen et ville de Dieppe). Véritable nouveauté, tout un chacun pourra désormais mettre tous les emballages et tous les papiers dans le sac, le bac ou le conteneur de tri.

Figurant parmi les premières collectivités retenues par Éco-Emballages, le Smédar devient ainsi pilote pour l'extension des consignes de tri, anticipant les décisions de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV). Cette loi est applicable à toutes les collectivités, avant 2022.

Un investissement de 5 millions d'euros

Le projet se concrétise grâce aux importants travaux de modernisation actuellement engagés au centre de tri du Smédar. Avec une capacité d'accueil qui s'élèvera à **35 000 tonnes** d'emballages et de papiers par an, celui-ci sera **le plus grand de France géré en régie**, sur les 200 que comptabilise le territoire national, **une évolution nécessaire pour assurer sa pérennité** et améliorer de façon significative le tri des emballages et la préservation des ressources naturelles. Six trieurs optiques permettront notamment d'atteindre ce haut niveau de performance. L'investissement, d'un montant de **5 millions d'euros**, est soutenu financièrement par l'ADEME, Éco-Emballages et ÉcoFolio.

Le Smédar titularise à cette occasion 10 agents de tri et 4 agents de maintenance, afin de porter l'effectif total à 40. Une attention particulière a été donnée à l'ergonomie des postes de travail (respect de la norme NF X35-702). L'augmentation de la performance de tri à 13 tonnes de déchets par heure, permise par la mécanisation de l'équipement induit une nette amélioration des conditions de travail.

Extension des consignes de tri pour les habitants

Les pots – boîtes – sacs - sachets et barquettes en plastique rejoindront donc les bouteilles, bidons et flacons et seront acheminés vers le centre de tri. Jusqu'alors, seulement 25 % des emballages en plastique étaient triés pour être recyclés. L'extension des consignes doit permettre d'augmenter fortement cette quantité. Autre changement, les opercules métalliques et les capsules (non vidées) pour les machines à thé et à café seront également acceptées !

Le Smédar est le syndicat responsable de la valorisation des déchets. Il exploite pour cela une unité de valorisation énergétique, un centre de tri des déchets recyclables et deux plateformes de compostage. Le syndicat est également lauréat du dernier appel à projet du Ministère de l'Écologie « Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage » et engage, dans ce cadre, des actions concernant la prévention des déchets.

Une nouvelle consigne de tri simplifiée : TOUS les emballages et TOUS les papiers !

Le tri sélectif devient plus simple ! Dès aujourd'hui, tous les emballages et tous les papiers peuvent être mis dans le sac, le bac ou le conteneur de tri. Pots – boîtes – sacs - sachets - barquettes en plastique peuvent désormais être jetés avec les bouteilles, bidons et flacons... Avec six ans d'avance sur l'échéance imposée par la loi, le Smédar simplifie le geste de tri pour tous les habitants.

En France, un million de tonnes d'emballages en plastique sont utilisés chaque année mais seulement 25 % d'entre eux sont recyclés. L'extension des consignes de tri doit permettre de doubler ce pourcentage et ainsi d'augmenter la performance de tri des habitants (voir encadré ci-contre).

Autre nouveauté, les opercules métalliques et les capsules (non vidées) pour les machines à thé et à café sont également acceptées.

Ces nouvelles consignes de tri communiquées à l'ensemble des foyers du périmètre du Smédar priment désormais sur les consignes nationales, figurant sur les emballages.

Les « objets » en plastique restent **NON** recyclables

L'extension des consignes de tri ne concerne **que les emballages** des produits de consommation et uniquement ces derniers. Les jouets, bâches, piscines gonflables, seaux, tuyaux, emballages ayant contenu des produits dangereux, doivent être apportés à la déchetterie ou jetés avec les ordures ménagères non recyclables selon la nature du déchet.

➔ **Annexe : Consignes de tri et nouveaux emballages acceptés dans les collectes sélectives**

Une extension des consignes pour augmenter les performances de tri

Bien que le poids des emballages mis sur le marché ne cesse de diminuer, le recyclage des emballages connaît tout de même, sur le périmètre du Smédar, une progression relative. En 2015, chaque habitant a en effet trié en moyenne 59,70 kg d'emballages et de papiers, soit 0,4 % de plus qu'en 2014. Ce gisement est composé de 22,27 kg de verre, 21,08 kg de papiers, 10,13 kg de cartonnettes d'emballages ou encore 3,69 kg de bouteilles et flacons en plastique.

La montée en puissance des collectes sélectives

1992

Première loi incitant à la mise en place des collectes sélectives pour les emballages et les papiers sur l'ensemble du territoire national.

2000-2002

Généralisation des collectes sélectives à toutes les communes adhérentes au Smédar.

2016

Modernisation du centre de tri du Smédar et extension des consignes de tri à tous les emballages, anticipant l'échéance de 2022.

Un plan de communication opérationnel

Pour informer les habitants, un plan de communication spécifique a été mis en œuvre. Distribution d'un numéro spécial du journal Détri'Astuces, associé à un mémo tri, spots radio, publications sur les réseaux sociaux, animations scolaires, stands événementiels...

Les quatre affiches de la campagne présentent des personnages de « nouveaux emballages à trier » ludiques en 3D : un pot de yaourt, un pot de crème glacée, une boîte de chocolat en poudre et un sachet de petits pois surgelés.

Les habitants pourront les retrouver dès le mois de novembre sur les arrières des bus et sur les panneaux d'affichage « sucettes » des communes.



Les bailleurs bénéficient d'une information spéciale, de même que les agents de collecte et les gardiens de déchetterie de la Métropole, des Communautés de communes ou Agglomération adhérentes au Smédar.

Cinq rencontres avec les maires des 162 communes adhérentes au Smédar, les élus du Comité et les présidents des communautés, ont enfin été organisées au mois de juin.

Dès le mois de janvier 2017, le Smédar ouvrira à nouveau les portes du centre de tri à tous les habitants pour leur proposer de découvrir les étapes de la valorisation des déchets recyclables. Le centre de tri du Smédar était, et restera, l'un des rares à permettre aux visiteurs d'entrer dans la cabine de tri, avec les opérateurs.

Une chaîne de tri de haute performance

Parmi les premières collectivités retenues par Éco-Emballages pour devenir pilote de l'extension des consignes de tri à tous les emballages, le Smédar a engagé d'importants travaux afin de moderniser le procédé d'affinage du centre de tri. Le nouvel équipement propose des solutions techniques de très haute performance. La capacité d'affinage s'élèvera ainsi à 35 000 tonnes par an.

Afin d'optimiser l'espace disponible, l'ensemble du process se déploie sur trois étages, le tout implanté en partie sur une dalle béton réadaptée.

Une mécanisation poussée

Jusqu'à 13 tonnes de déchets seront affinées par heure (8 t/h dans le centre de tri précédent). Ce haut niveau de productivité peut être atteint grâce à la mécanisation poussée de l'équipement, qui intègre **deux cribles balistiques** pour la séparation des déchets « plats » (journaux, magazines...) et des déchets « creux » (bouteilles, flacons, boîtes...), un troisième pour la séparation des films en plastique et de **six trieurs optiques** avec capteur infrarouge.



6 trieurs optiques, dont 3 pour faciliter le tri des plastiques, dont le module de tri Recyfilms, spécialement adapté pour les sacs et les films (performance supérieure à 95 %, aspiration et transport aéroulique).



Des passerelles, plateformes d'accès et potences sur les équipements, permettant un entretien plus aisé.

Plus aucun déchet n'arrivera devant un opérateur de tri sans avoir été au préalable séparé par une machine. Outre l'augmentation de la cadence de tri, le système réduit de façon importante les risques de coupures et de piqûres des agents, au moment de l'affinage manuel, véritable fléau des centres de tri traditionnels.

L'activité de maintenance du centre de tri sera également profondément modifiée. Dès la mise en route du procédé, une nouvelle organisation sera prévue. Deux agents seront en poste le matin, deux l'après-midi et trois le soir, pour effectuer les opérations pendant les périodes d'inactivité. Ces derniers bénéficieront d'une installation très « exploitable », grâce aux 1000 m² d'allées et passerelles mises en place autour des équipements.



Un pré-tri mécanisé : le trommel actuel sera reconditionné (changement de la maille) et assurera un pré-tri des déchets entrants.

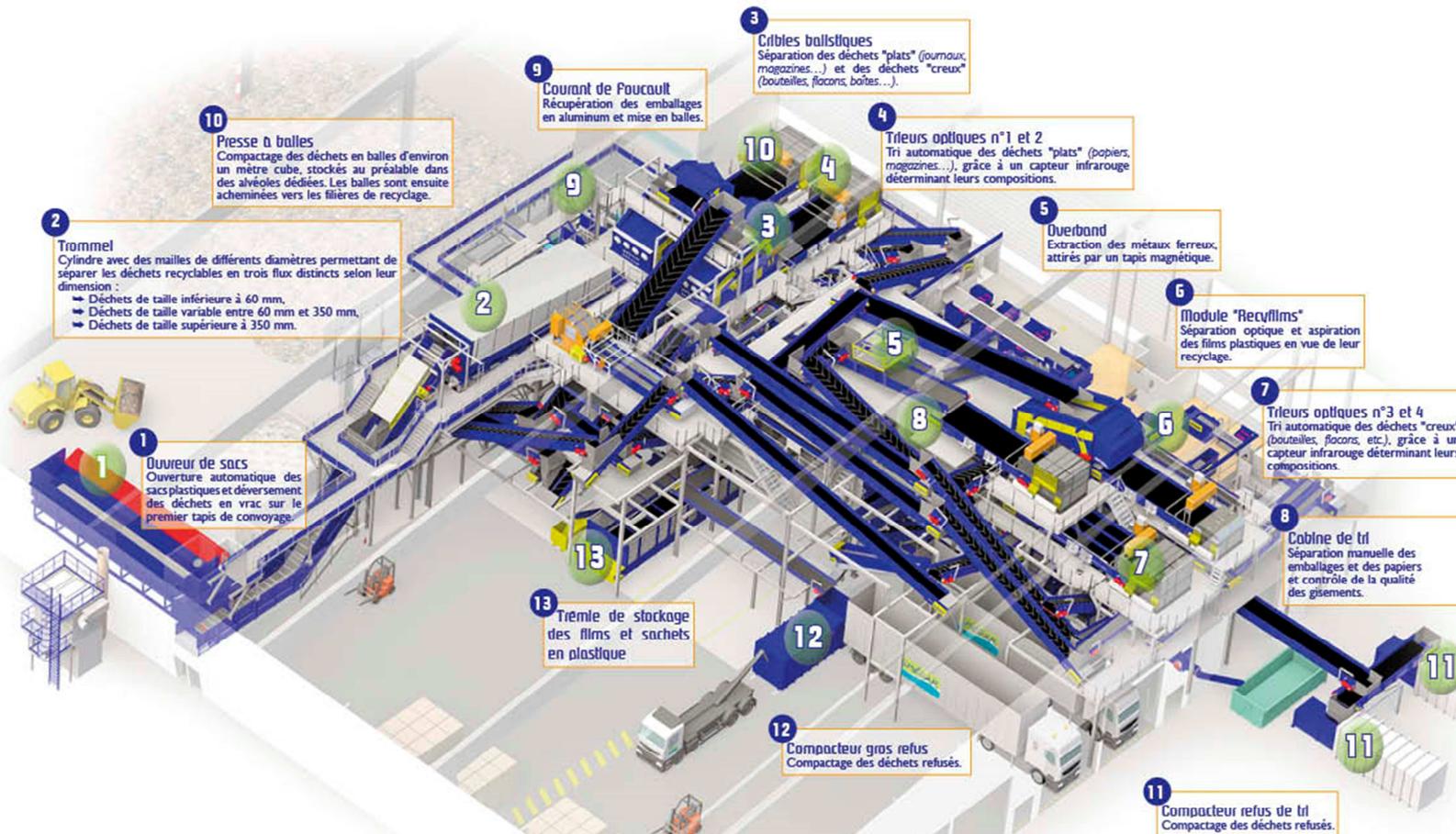


Que deviennent les emballages et les papiers ?

Séparés par familles de matériaux, les emballages et les papiers sont mis en balles au centre de tri, c'est-à-dire compactés et ficelés, puis envoyés vers des filières industrielles de valorisation, propres à chaque matériau. Le Smédar privilégie autant que possible les entreprises situées dans la région Normandie.

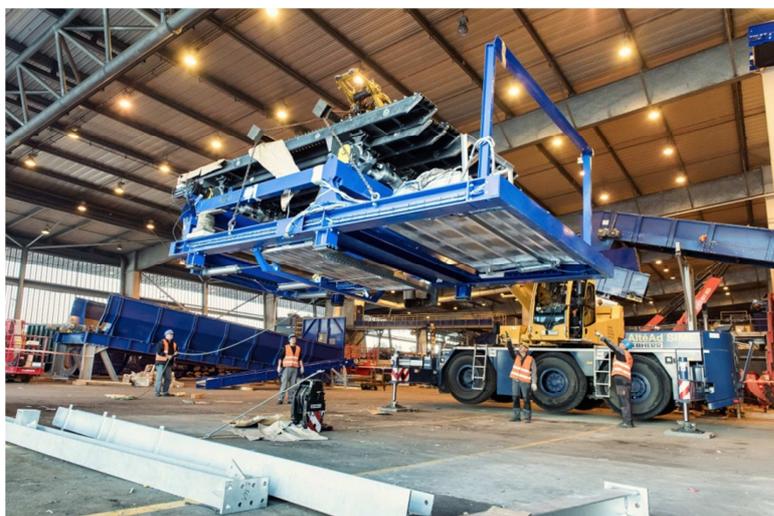
Les filières de recyclage en 2016

- Papiers : UPM Kymmene - Chapelle Darblay (76)
- Acier, Aluminium : Norval (76)
- Cartons : Veolia (76)
- Plastiques : Valorplast (92)
- Verre : Sibelco (76)
- Briques alimentaires : Revipac (75)
- Gros de magasin : Ecophyse (37) ; GDE Normandie (76) ; FCR Environnement - Paprec (44)



Modélisation 3D du nouveau centre de tri haute performance

Les étapes du chantier



Prévus pour un démarrage début novembre, les travaux ont débuté le 29 août 2016. C'est l'entreprise Ar-Val, spécialiste de ce type de projet, qui a été choisie pour les réaliser. L'entreprise a proposé un projet singulier, qui s'adapte au bâtiment déjà construit. Une opération particulièrement complexe, réalisée sur une durée réduite.

Après une première phase de démontage de la précédente chaîne de tri, se sont succédé les assemblages et installations des équipements du nouveau process. Afin de limiter les coûts, le Smédar et Ar-Val ont conservé quelques équipements déjà existants : la trémie d'alimentation, le trommel (cylindre tournant, composé de mailles de différents diamètres), la presse à balles et certains convoyeurs.

La mise en service est prévue début novembre. Les tests seront réalisés à partir des premières collectes contenant l'ensemble des emballages et papiers recyclables, dont les nouveaux.

L'organisation des détournements

Pendant la phase de chantier, afin de garantir 100 % de la valorisation des déchets ménagers recyclables triés par les habitants, le Smédar a mis en œuvre quatre solutions complémentaires :

- Remise en exploitation de l'ancien centre de tri de la Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE) depuis le 29 août 2016. 40 agents du Smédar se rendent sur place chaque jour grâce à un transport en car assuré depuis l'écopôle Vesta. 1000 tonnes d'emballages et de papiers sont envoyées vers cet équipement.
- Détournement de 1000 tonnes de déchets recyclables vers le centre de tri du SETOM de l'Eure, à Guichainville, près d'Evreux, dans le cadre d'une convention avec le Smédar.

Maître d'œuvre du chantier

Ar-Val (56 – Saint Avé)

Montant de l'investissement et subventions

Montant des travaux : 5 millions d'euros (hors coûts afférents aux détournements)

Subventions

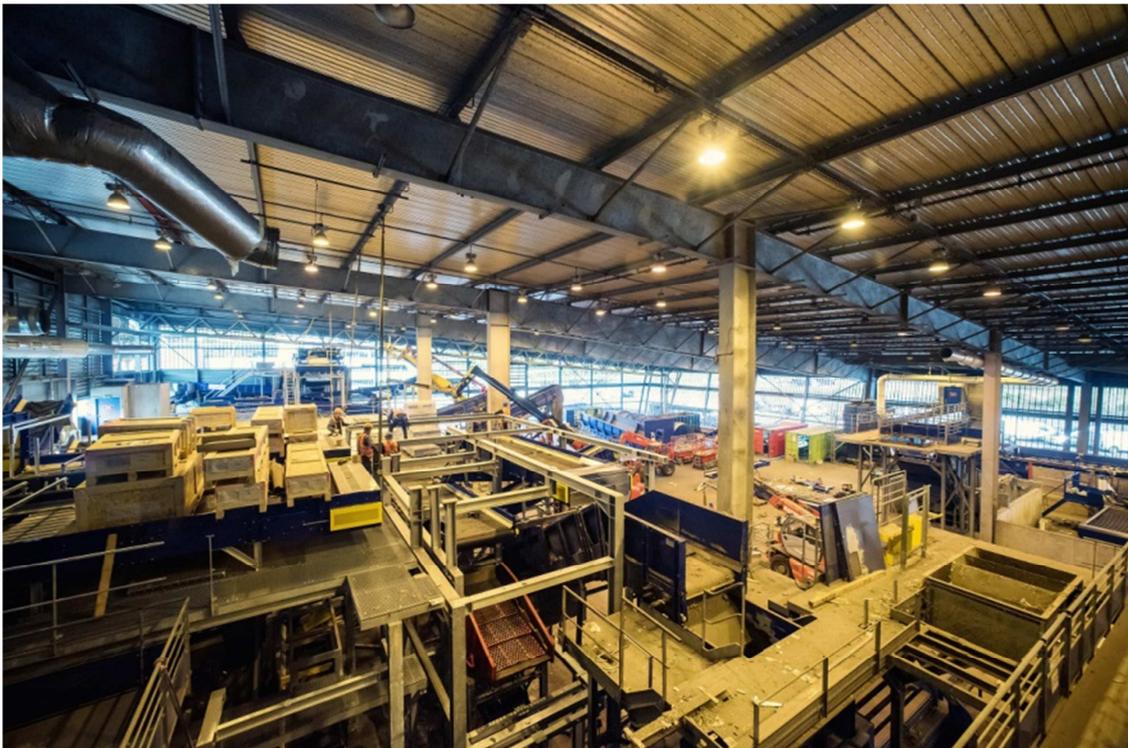
- ADEME : 1,45 millions d'euros
- Écofolio : 800 000 euros
- Éco-Emballages : 700 000 euros

L'investissement concernant la modernisation du centre de tri et d'extension des consignes de tri est ainsi subventionné à près de 60 %.



- Mise en balles des déchets dans le hall du centre de tri du Smédar, grâce à une presse louée pendant la durée du chantier. Par ce biais, un stock d'environ 350 tonnes d'emballages et de papiers a été constitué, qui seront triés après la remise en service de l'équipement, à la fin de l'année.
- Tri opéré par l'entreprise Paprec, qui a remporté l'appel d'offres lancé par le Smédar. Plus de 1500 tonnes sont ainsi acheminées vers ses centres d'affinage.

Les coûts liés au détournement des déchets ménagers recyclables pendant la phase de travaux s'élèvent à environ 1 million d'euros. Cependant, le Smédar percevra ultérieurement les recettes de la vente des matériaux auprès des filières de recyclage, ainsi que les soutiens financiers d'Éco-Emballages et Ecofolio.



La priorité donnée aux aspects sociaux

Les équipements installés sont parmi les plus performants, garantissant un maximum de fiabilité, de sécurité et de confort pour les agents de tri. Des conditions de travail améliorées seront proposées, ce qui est une priorité pour le Smédar.

Un équipement référent en matière d'ergonomie

Les aménagements du poste de travail prévus seront conformes à la norme NF-X35-702, une référence en matière d'ergonomie et le Smédar est parmi les premiers à en imposer le respect pour son centre de tri.

L'environnement de travail proposera ainsi une acoustique améliorée, des systèmes de ventilation individuelle, ou encore des sièges « assis-débout » pour le soulagement des lombaires. Le positionnement de l'opérateur de trois-quarts lui permettra d'anticiper le geste de tri et avec un niveau de concentration moindre que précédemment.



20 agents de tri par équipe, soit 40 au total

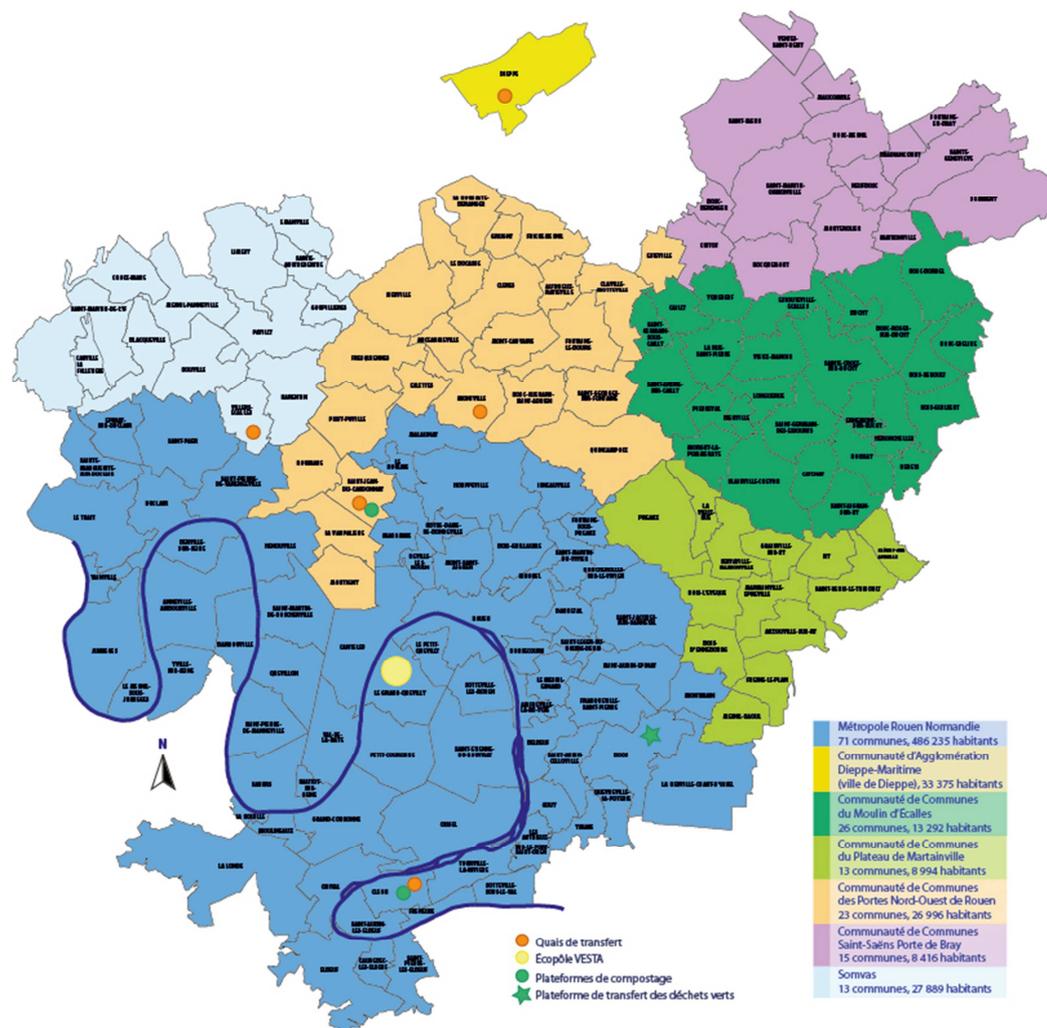
Des sièges "assis debout" permettant de travailler face au tapis ou de 3/4 ; des appui-hanches ; des rehausseurs, pour améliorer l'ergonomie des postes de travail

Recrutements et pérennisation du métier d'agent de tri

Le centre de tri étant géré en régie directe, les agents de tri ont tous le statut d'agent de la fonction publique territoriale. Quatorze personnes, dont dix agents de tri et quatre agents de maintenance, jusqu'alors employées sous contrats à durée déterminée, bénéficieront dans le cadre de cette modernisation, d'une « stagiairisation » et deviendront d'ici un an, comme le prévoit la réglementation, fonctionnaires territoriaux.

Le Smédar poursuit ainsi la politique sociale engagée il y a de nombreuses années, avec une volonté affirmée de valoriser et inscrire dans la durée le métier d'agent de tri.

Le Smédar - Présentation



Le Smédar est un syndicat mixte qui regroupe 162 communes de l'arrondissement de Rouen et la ville de Dieppe. Il valorise les déchets de 605 000 habitants.

Recyclage, compostage, production d'énergie, le Smédar valorise les déchets des communes de son périmètre. Lors de leur adhésion, les Communautés de Communes, l'Agglomération et le syndicat de collecte ont délégué la compétence « traitement des déchets ».

En quinze ans, le syndicat a entièrement développé un schéma de valorisation des déchets multifilières afin de transformer tous les types de déchets en nouvelles matières premières, dans le respect de la réglementation en matière d'environnement.

La construction d'équipements adaptés, intégrant les technologies les plus avancées, permet d'atteindre les objectifs que s'est fixés la collectivité. L'essentiel des traitements se réalisent sur l'écopôle Vesta grâce à l'unité de valorisation énergétique, au centre de tri des déchets recyclables, à l'unité transport-logistique-maintenance et enfin aux unités de traitement des encombrants et des



mâchefers. Six quais de transfert et deux plateformes de compostage complètent le dispositif. Environ 480 000 tonnes de déchets y sont acheminés chaque année.

Au-delà du traitement des déchets, le Smédar est signataire du contrat avec la société Eco-Emballages pour l'ensemble de ses adhérents. Le syndicat est lauréat du dernier appel à projet du Ministère de l'Écologie « Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage » et engage dans ce cadre des actions concernant la prévention des déchets, en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, les Communautés de Communes, Communauté d'agglomération et Syndicat adhérents.

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

- Président : Patrice DUPRAY
- 162 communes – 605 000 habitants.
- Collectivités adhérentes : Métropole Rouen Normandie, Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime (Ville de Dieppe), CC du Moulin d'Ecalles, CC des Portes-Nord-Ouest de Rouen, CC du Plateau de Martainville, CC Saint-Saëns Porte de Bray, SOMVAS.
- Collectivité territoriale créée en 1999, administrée par un Comité syndical composé de 63 représentants.
- Nombre d'agents territoriaux : 230.
- Près de 490 000 tonnes de déchets traitées en 2015, dont :
 - Déchets recyclables réceptionnés : 39 451 tonnes
(dont 13 490 tonnes de verre).
 - Ordures ménagères, déchets industriels banals et déchets d'activités de soins valorisés en énergie thermique et énergie électrique : 323 823 tonnes.
 - Déchets verts compostés ou valorisés en biomasse : 68 112 tonnes.



Annexe

Consignes de tri et nouveaux emballages acceptés dans les collectes sélectives

**CHEZ VOUS,
TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS
SE TRIENT !**

LES CONSIGNES DE TRI ÉVOLUENT !

NOUVEAU

Embballages en métal

Capsules, couvercles, opercules

TOUS les papiers

Cartons, briques alimentaires

NOUVEAU

Bouteilles, bidons et flacons en plastique

TOUS les autres EMBALLAGES en plastique

SMÉDAR
Service Public d'Élimination des Déchets & d'Assainissement de Rouen

métropole rouennaise

Sac, bac ou conteneur de tri, selon votre secteur d'habitation

Géocalisez le conteneur le plus proche de chez vous sur mesdechets.smedar.fr

Pour les recycler, je mets mes papiers et emballages en VRAC, NON imbriqués, dans le bon conteneur



PET clair déjà accepté au centre de tri

Alimentaire

Entretien

Hygiène



PET : les nouveautés

Alimentaire

Divers



PET foncé déjà accepté au centre de tri

PET foncé : les nouveautés

Alimentaire

Entretien



Hygiène



Alimentaire



PE-PP-PS : déjà acceptés au centre de tri

Alimentaire



Entretien



Hygiène



PE-PP-PS : les nouveautés



Alimentaire



Hygiène